#### Les licences Créative Commons

A titre préalable, il convient d'indiquer que le contrat de cession est un contrat par lequel l'auteur cède ses droits patrimoniaux sur cette oeuvre.

Ce contrat est translatif de propriété ce qui signifie que les droits d'auteur sont transférés du patrimoine de l'auteur (le cédant) à celui qui les reçoit (le cessionnaire). Le contrat de cession peut être relié à la notion de vente. Le droit détenu par quelqu'un sur son œuvre est « vendu » ou « cédé » à quelqu'un d'autre.

Le contrat de licence est, quant à lui, une autorisation d'utilisation ou d'exploitation délivrée par l'auteur. (ex : Licence Office). A l'inverse du contrat de cession, le contrat de licence n'est pas translatif de propriété, ce qui signifie que l'auteur reste propriétaire de l'oeuvre. Lorsqu'il est conclu à titre onéreux, le contrat de licence correspond à la location ; lorsqu'il est conclu à titre gratuit, il correspond au prêt.

Le contrat de licence peut être conclu à titre exclusif. Dans ce cas, seul le licencié a le droit d'exploiter l'oeuvre, l'auteur ne pouvant pas autoriser d'autres personnes à l'utiliser ou à l'exploiter.

Le Creative Commons (CC) est une organisation à but non lucratif dont le but est de proposer une solution alternative légale aux personnes souhaitant protéger leurs œuvres autrement que par le biais des droits de propriété intellectuelle standards de leur pays, jugés trop restrictifs.

L'organisation a créé plusieurs licences, connues sous le nom de licences Creative Commons.

Les licences Creative Commons, selon leur choix, restreignent selon les cas quelques droits ou aucun par rapport au droit d'auteur (en France) ou au copyright (aux États-Unis).

Chaque licence se différencie selon des options sélectionnées par l'auteur qui informe alors le public que certaines utilisations sont autorisées ou interdites à l'avance, alors même qu'elles sont interdites par défaut (sauf autorisation préalable) sous le régime du droit d'auteur.

Ces licences sont désignées par leur nom et peuvent être communiquées graphiquement par des icones ou symboles graphiques représentant les différentes options choisies par l'auteur.

Creative Commons, qui est donc une fondation, propose des contrats-type ou licences pour la mise à disposition d'œuvres sur internet.

Inspirées par les licences libres, ces licences facilitent l'utilisation d'œuvres (textes, photos, musique, sites web, etc).

Elles s'adressent aux auteurs souhaitant :

• partager et faciliter l'utilisation de leur création par d'autres

- autoriser gratuitement la reproduction et la diffusion (sous certaines conditions)
- accorder plus de droits aux utilisateurs en complétant le droit d'auteur qui s'applique par défaut
- légaliser le partage de leurs œuvres.

Alors que le régime du droit d'auteur classique vous incite à garder l'exclusivité sur la totalité de vos droits (« tous droits réservés »), ces licences vous encouragent à n'en conserver qu'une partie (« seuls certains droits sont réservés par son auteur »).

Les droits moraux de l'auteur, le droit à l'image ou les droits à la vie privée perdurent malgré l'utilisation d'une licence Creative Commons.

#### Signification de chacune des options :

Il existe 6 possibilités combinées autour de quatre pôles définissant les différents usages.

Attribution: signature de l'auteur initial (ce choix est obligatoire en droit français) (sigle: BY)
Toutes les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent vos œuvres à vo

Toutes les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent vos œuvres à vous créditer de la manière dont vous le demandez.

Vous autorisez ainsi les tiers à reproduire, à diffuser et à modifier votre œuvre pour toute utilisation à la condition de vous citer en tant qu'auteur. C'est le pendant du droit à la paternité de l'œuvre (droit moral) en vigueur en droit d'auteur.

• Non Commercial (pas d'utilisation commerciale) : interdiction de tirer un profit commercial de l'œuvre sans autorisation de l'auteur (sigle : NC)

Pas ce biais vous autorisez les tiers à reproduire, à diffuser et à modifier votre œuvre pour toute utilisation autre que commerciale.

Si celui-ci veut obtenir le droit d'utiliser votre œuvre dans un but commercial, il devra vous demander votre autorisation préalablement.

• *No derivative works (pas de modification)*: impossibilité d'intégrer tout ou partie dans une œuvre composite; l'échantillonnage (*sampling*), par exemple, devenant impossible (sigle: **ND**)

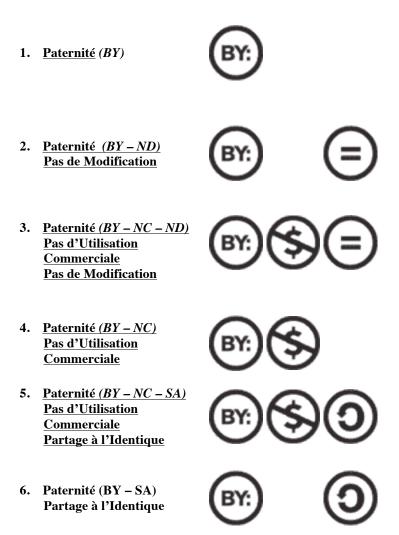
Par ce biais, vous autorisez la reproduction et la diffusion uniquement de l'original de votre œuvre. Si quelqu'un veut la modifier, il doit obtenir votre autorisation préalable.

• Share alike (partage à l'identique) : partage de l'œuvre, avec obligation de rediffuser selon la même licence ou une licence similaire (version ultérieure ou localisée) (sigle : SA)

Par ce biais, vous autorisez le tiers à reproduire, diffuser et modifier votre œuvre à condition qu'il publie toute adaptation de votre œuvre sous les mêmes conditions que votre œuvre.

Dès lors, si vous souhaitez publier une adaptation d'une œuvre sous licence créative commons sous sigle SA, il faudra l'autorisation préalable de son auteur.

Plusieurs combinaisons sont possibles pour créer 6 licences différentes :



Seule la combinaison <u>CC BY ND SA</u> n'est pas possible puisqu'il s'agit d'un doublon. Si l'œuvre ne peut pas être modifiée (ND) sa licence ne pourra, de fait, pas être modifiée (SA).

La condition sine qua non d'un changement de licence est que l'œuvre, en tant que telle, puisse être, au préalable, modifiée.

A chaque réutilisation ou distribution d'une œuvre sous licence Creative Commons, vous devez faire apparaître clairement au public la licence selon laquelle elle est mise à disposition par la reproduction du symbole et par le lien vers la page web du site creativecommons.fr

Comment placer une oeuvre sous l'une des licences Creative Commons?

La procédure se fait en ligne, il n'y a aucun document à signer.

Il suffit de choisir votre licence parmi les 6 combinaisons d'options existantes en répondant à quelques questions sur l'interface (<a href="www.creativecommons.fr">www.creativecommons.fr</a>).

Lorsque vous sélectionnez une licence Creative Commons, vous obtiendrez un morceau de code html/rdf qui pourra facilement être inséré sur une page web. Ce code reproduira sur le site le logo Creative Commons avec un lien vers la version résumée de la licence sélectionnée.

### Les restrictions

Les licences Creative Commons ont un code juridique comprenant des articles. Nous allons nous attarder plus particulièrement sur les restrictions ainsi que sur les autorisations.

# **Exemples pratiques:**

Entre adaptation, compilation et respect des restrictions de la licence Creative Commons (1), l'imbroglio juridique dans lequel nous emmène la reprise par Houellebecq de textes publiés sur Wikipédia présente l'occasion de clarifier les usages permis et ceux qui ne le sont pas, lorsqu'une œuvre seconde incorpore une autre oeuvre originaire placée sous licence Creative Commons.

Disons-le d'emblée: les passages de Wikipédia repris par Houellebecq (2) sont suffisamment originaux pour bénéficier de la protection au titre du droit d'auteur. Houellebecq ne pourra pas se retrancher derrière une prétendue banalité des textes de Wikipédia, ni prétendre que les emprunts ne sont pas réels.

Le droit d'auteur trouve donc à s'appliquer, et avec lui ses exceptions. Pourtant, les reprises de Houellebecq ne peuvent être considérées comme étant des « *courtes citations* » au sens du Code de la propriété intellectuelle (3), d'une part, parce qu'il ne s'agit pas de citations, mais d'empreints non identifiés incorporés dans une œuvre seconde, et, d'autre part, parce que Houellebecq ne cite pas ses sources.

Partant de là, le mot d'ordre est simple. Il faudra, pour Michel Houellebecq, apprendre à citer ses sources et, pour Florent Gallaire, internaute à l'origine de la diffusion du livre de Houellebecq sur internet sous licence CC-BY-SA, ne pas confondre adaptation et compilation.

# 1. Michel Houellebecq: apprendre à citer ses sources

Le fait que les textes de Wikipédia soient placés sous licence CC-BY-SA autorisait Houellebecq, comme n'importe qui, à adapter un extrait des textes de Wikipédia (article 3.b) et à diffuser ces empreints ainsi modifiés dans une œuvre seconde (article 3.d). C'est là tout le sens de la licence CC-BY-SA et le cœur du caractère libre de la plus grande encyclopédie du monde.

Mais la licence CC-BY-SA comporte des restrictions. La personne qui utilise les textes de Wikipédia doit mentionner clairement qu'une oeuvre originaire a été utilisée pour créer une oeuvre seconde (article 3.b), placer les empreints sous la licence CC-BY-SA (article 4.b), rendre facilement accessible une copie de la licence CC-BY-SA (article 4.b.) et mentionner la source, le titre et l'URL de la page d'origine de Wikipédia (article 4.c).

# 2. Florent Gallaire: ne pas confondre adaptation et compilation

Florent Gallaire se trompe, à mon sens, quand il explique sur son blog qu' : « *Une mise en conformité est donc réalisée en fournissant une version de La carte et le territoire, sous licence Creative Commons BY-SA, mentionnant les auteurs des emprunts à Wikipédia* » (4). C'est fort de cette analyse juridique que Florent Gallaire a publié le livre de Houellebecq sous licence CC-BY-SA.

C'était sans doute aller trop vite. Contrairement à d'autres licences libres, qui présentent un aspect viral très fort, la licence Creative Commons utilise la notion de « compilation ». La licence CC indique très clairement que la clause <u>« Share Alike »</u>, emportant l'obligation de partager l'œuvre sous la licence d'origine, « s'applique à l'Œuvre telle qu'incorporée dans une Compilation, mais n'a pas pour effet d'imposer que la Compilation soit soumise aux conditions de la présente Licence » (article 4.a).

Une œuvre originaire sous licence CC-BY-SA peut ainsi être intégrée dans une œuvre seconde, sans pour autant que cette seconde œuvre doive elle-même être placée sous licence CC dans sa totalité. C'est le sens, souvent mal compris, de la clause « Share Alike ».

Or, dans le cas Houellebecq-Gallaire, les passages repris par Houellebecq sont, à mon sens, séparables de l'ensemble que constituait le livre *La carte et le territoire*. Il est possible, tant conceptuellement que matériellement, de distinguer les passages litigieux, de les reproduire ou de les représenter séparément.

Florent Gallaire aurait donc pu publier sous licence CC-BY-SA les passages repris par Houellebecq, mais ne pouvait pas publier dans sa totalité le livre *La carte et le territoire* sous la fameuse licence libre.

La licence CC-BY-SA permet à l'Acceptant d'adapter l'Oeuvre, puis de l'incorporer dans une Compilation. Cela ressort clairement de l'article 4b in fine ("Le présent article 4(b) s'applique à l'Adaptation telle qu'incorporée dans une Compilation, mais n'a pas pour effet d'imposer que la Compilation soit soumise aux conditions de la Licence Applicable").

-Le terme "Collection" ou "Collective work" ne renvoie pas au concept français d'Oeuvre collective, mais à celui de compilation ou d'assemblage. La traduction française de la définition de "Collection" retenu pour la licence 3.0 est la suivante : "b. « Compilation » : recueil d'œuvres qui, en raison de la sélection et de l'arrangement de son contenu, constitue une création intellectuelle dans laquelle chaque oeuvre se trouve incluse dans son ensemble sous une forme non modifiée avec une ou plusieurs autres contributions, chacune d'elles constituant des créations en elle-mêmes indépendantes et distinctes qui sont rassemblées pour former cet ensemble. Constituent notamment des Compilations, les encyclopédies, anthologies, interprétations, phonogrammes ou émissions, ou toute création autre que celles désignées à l'article 1(g). Aux fins de la présente Licence, une création qui constitue une Compilation ne sera pas considérée comme une Adaptation (telle que définie ci-dessus)."

- Pour bien cerner le concept de "compilation" des licences CC, il faut l'opposer à celui d' "adaptation" (1.a) et d' "oeuvre" (1.g).